

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 03/03/15	Séance du jeudi 26 février 2015 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 26/02/2015 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 22/01/14**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 22 janvier 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.2 - Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de conception graphique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un groupement de commandes, entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS, pour les prestations de conception graphique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (février 2015)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 2 585 959,00 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.4 - Subvention à l'ENIL de Mamirolle pour l'accueil et l'organisation du concours EUROPEL 2015

M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 2 000 € à l'ENIL de Mamirolle pour l'organisation du concours EUROPEL 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Renouvellement au poste de technicien téléphonie (DTIC)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien téléphonie au sein du Département Technologies de l'Information et de la Communication, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1^{er} semestre 2015 (< 10 000 €)

M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020, se prononce favorablement sur l'attribution de 12 subventions d'un montant total de 31 000 €, dans le cadre du fonds « Manifestations culturelles et sportives » pour le 1^{er} semestre 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « locales »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020, se prononce favorablement sur l'attribution de dix subventions d'un montant total de 31 785 € accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.3 - Animation du réseau des écoles de musique - Attribution d'une subvention à la MJC Palente pour le projet Saxophone

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la MJC Palente, pour le projet Saxophone, au titre de l'animation du réseau des écoles de musique.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - ZAC des Marnières - Avenant n°2 au contrat d'études pour la réalisation des études pré-opérationnelles

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au contrat d'étude pré-opérationnel de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Marnières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fleurissement 2015 - Organisation de l'opération

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020 :

- prend connaissance du déroulement de l'opération Fleurissement 2015 et approuve son contenu,
- approuve le règlement de l'opération Fleurissement 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Subvention à l'association CLCV au titre du contrat de ville 2015 - Sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association CLCV pour son action de sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 25 demandes de subventions pour un montant total prévisionnel de 161 194 € dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 5 demandes de prime pour un montant total prévisionnel de 8 513 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 26 février

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.2), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 7.3), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME (jusqu'au 7.3), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : K. ROCHDI, C. BARTHELET (à partir du 7.1)

Mandataires : D. SCHAUSS, M. DONEY (à partir du 7.1)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 26 février 2015

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 22 janvier 2015	7
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	7
Finances	7
Rapport n°1.1.2 - Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de conception graphique	7
Rapport n°1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (février 2015)	8
Rapport n°1.1.4 - Subvention à l'ENIL de Mamirolle pour l'accueil et l'organisation du concours EUROPEL 2015	8
Ressources humaines	8
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Renouvellement au poste de technicien téléphonie (DTIC)	8
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	9
Rapport n°7.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1 ^{er} semestre 2015 (< 10 000 €)	9
Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « locales »	9
Rapport n°7.3 - Animation du réseau des écoles de musique - Attribution d'une subvention à la MJC Palente pour le projet Saxophone	10
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	10
Rapport n°3.1 - ZAC des Marnières - Avenant n°2 au contrat d'études pour la réalisation des études pré-opérationnelles	10
Commission n°04 : Développement durable	11
Rapport n°4.1 - Fleurissement 2015 - Organisation de l'opération	11
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	11
Rapport n°5.1 - Subvention à l'association CLCV au titre du contrat de ville 2015 - Sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété	11
Rapport n°5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	12
Rapport n°5.3 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	12

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 26 février 2015

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU puis de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 22 janvier 2015

M. BAULIEU.- Bonsoir à toutes et tous. Accepteriez-vous de prendre place ? Le Président va nous rejoindre dans un instant, mais nous pourrions commencer dès maintenant. Je déclare la séance ouverte. Le quorum a été vérifié et il est atteint.

Les pouvoirs ? Karima ROCHDI a donné pouvoir à Dominique SCHAUSS, Catherine BARTHELET à partir de son départ à Martine DONEY. Est excusé Alain LORIGUET.

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente ? S'il n'y a pas d'observation, nous pouvons considérer qu'il est approuvé.

Je fais un rappel permanent aux élus concernés par les questions de conflits d'intérêts : ils doivent le signaler lors de l'examen du rapport. Il nous faut sans cesse y penser. Nous devons être tous sensibilisés sur ces aspects, notamment sur les rapports de la commission n°07 pour lesquels il y a de nombreuses subventions à différentes associations. Ce qui est repérable est repéré, mentionné dans les rapports. Pour ce qui ne l'est pas, je vous remercie de le faire avant que nous ne nous retrouvions rue Pergaud. Cette mesure est carrément radicale. Jean-Philippe me rassure, ce n'est pas cela le premier degré.

Il nous faut nommer un secrétaire de séance. Quelqu'un est-il volontaire ? Marcel FELT.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.2 - Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de conception graphique

M. BAULIEU.- Il s'agit d'une proposition de renouvellement. Nous sommes partie prenante, bien que nous ayons une infographiste à la Direction de la Communication, mais nous trouvons utile de disposer d'un dispositif de ce genre pour les cas de saturation, les demandes spécifiques. C'était le cas sur le groupement précédent et cela nous a dépannés dans certaines circonstances, bien que notre service intégré nous procure des économies plus importantes que le coût du service. C'est ce que nous avons mis comme condition au départ. Voilà sur ce groupement de commandes pour des prestations de conception graphique.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n° I.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétence habitat (février 2015)

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne deux demandes en matière d'habitat pour une garantie un peu supérieure à 2,5 M€ sur 2 dossiers - Grand Besançon Habitat et Habitat 25 -, avec une acquisition en VEFA d'une part, et une réhabilitation d'autre part. Les vérifications des ratios prudentiels ont été faites, il n'y a donc pas d'observation particulière.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n° I.1.4 - Subvention à l'ENIL de Mamirolle
pour l'accueil et l'organisation du concours EUROPEL 2015

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne une demande de subvention qu'il est proposé d'accorder à l'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière) de Mamirolle. C'est l'occasion d'un clin d'œil à un établissement d'enseignement qui a un certain rayonnement au-delà du périmètre de l'Agglomération. L'ENIL accueille cette année le concours international d'analyse sensorielle qui met en compétition les écoles des filières laitières de différents pays. Dans le cadre de ce concours, l'ENIL, qui figure régulièrement au palmarès, l'organise cette année et a sollicité le Grand Besançon pour une aide financière permettant de mieux accueillir les participants originaires de 6 pays différents. Une subvention de 2 000 € est donc proposée pour cette opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela soulève-t-il des interrogations ? Je n'en vois pas.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents -
Renouvellement au poste de technicien téléphonie (DTIC)

M. BAULIEU.- Le contrat de technicien téléphonie au sein du Département Technologies de l'Information et de la Communication arrivant prochainement à échéance, il est proposé de définir les conditions de renouvellement de ce contrat.

Je n'ai rien d'autre à dire de cette reconduction. S'il n'y a pas d'observation, Président, c'est validé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (RH)
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1^{er} semestre 2015 (< 10 000 €)

M. PRALON.- Là, nous ne parlons que du 1^{er} semestre. Sur les 60 000 €, 46 000 € se répartissent de la manière suivante :

- 31 000 € pour des manifestations, dont les montants sont inférieurs à 10 000 € ; vous en avez le détail en page 23 des annexes, et c'est sur ces subventions que le Bureau doit se prononcer,
- 15 000 € pour l'association Musiques en Perspectives qui se déroule sur Besançon et Montfaucon ; une convention doit être signée avec le Président ; cette subvention sera proposée au Conseil.

Ces montants sont attribués au regard des critères d'éligibilité de ce fonds manifestations. Cela concerne :

- les manifestations d'envergure concourant au rayonnement et à la valorisation de l'agglomération telles que le Festival des Caves, Orgue en Ville, Bien Urbain, Saônorités,
- les manifestations que nous soutenons autour des sports de nature,
- les projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur.

Voilà en gros les quelques propositions qui vous sont faites pour un montant de 46 000 € au total.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Je disais l'autre jour quand j'ai reçu Jean-Yves PRALON que lorsque nous aurons les moyens – je ne sais pas quand, ni si nous les aurons un jour ! – nous devrions envisager d'augmenter ce fonds.

M. CONTOZ.- Ce n'est pas demain la veille !

M. LE PRÉSIDENT.- Ce fonds est modeste. Je vais redire publiquement ce que j'ai dit à Jean-Yves l'autre jour : cela contribue à l'appropriation de l'esprit d'agglomération. Ce sont de toutes petites sommes (200 €, 300 €, etc.), mais pour un certain nombre de communes, c'est un signe de reconnaissance et de considération de l'Agglomération. Il est important que nous puissions faire un petit effort dans les années à venir. Cette année, nous avons déjà eu assez de mal à faire le budget, mais il faudrait regarder, parce que globalement, le fonds est assez minime.

Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « locales »

M. DUMONT.- Il y a 14 écoles de musique : 4 structurantes et 10 locales pour lesquelles nous nous apprêtons à délivrer 31 785 € selon des critères établis depuis février 2013, si vous en êtes d'accord. Pour les citer rapidement, ce sont :

- les ateliers musicaux,
- l'ASEP (Association Sportive et d'Éducation Populaire),
- l'Académie Tchaïkovski,
- l'association de Miserey-Salines,
- l'atelier musical de Grandfontaine,
- les Lascars,
- l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon qui bénéficie d'un effort supplémentaire, puisque dans sa grille, le Conseil Général intègre les écoles en voie de structuration et qu'ils ne sont vraiment pas loin. Il y a donc ce petit coup de pouce qui ressemble à ce que fait le Conseil Général.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste dans votre rapport. Avez-vous des remarques ?

M. MICHAUD.- J'ai une question par rapport aux chorales.

M. DUMONT.- Une vraie réflexion est à mener sur les chorales. Nous sommes vraiment dans un univers voisin et pour l'instant, ce n'est qu'une réflexion. Nous devons donc l'empoigner à bras-le-corps.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des écoles. Il faudrait donc que ce soit des écoles de chorale.

M. DUMONT.- D'autant que parfois, les chorales jouent le rôle de lien entre les ateliers qui peuvent se structurer à terme. Nous avons peut-être cela en tête tous les 2 quand nous parlons de cela.

M. CONTOZ.- Certaines chorales sont religieuses.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, elles sont nombreuses, mais j'insiste sur le fait que ce sont des écoles. Une école de musique est un endroit où l'on apprend à jouer de la musique. Si on veut faire le parallèle avec des chorales, il faudrait que ce soit des endroits où l'on apprend à chanter, peut-être dans le cadre des écoles de musique.

M. DUMONT.- Il est rare que dans les écoles, il n'y ait pas de chorale. Nous allons donc empoigner le sujet avec prudence, mais nous voyons qu'elles peuvent faire ciment entre les ateliers musicaux. C'est ce qui se dessine sur certaines parties du territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- « À chaque jour suffit sa peine ». Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°7.3 - Animation du réseau des écoles de musique -
Attribution d'une subvention à la MJC Palente pour le projet Saxophone

M. DUMONT.- Nous proposons de faire voter 4 000 € pour un projet exemplaire entre la MJC de Palente, l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux) et le CRR. C'était plein, c'était vraiment bien. Pour ce projet Saxophone, des saxophonistes de toute l'Agglomération sont venus avec Jean-Charles RICHARD, un maître du saxophone, pour faire un concert de qualité. C'était autour du 25 novembre à 17h. Nous devrions encourager le CRR à renouveler ce genre d'opération, c'est-à-dire ouvrir son auditorium aux écoles de musique pour des représentations de qualité. Quand le CRR fait cela, il joue pleinement son rôle.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Examen des rapports des Commissions n°07 et n°02
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - ZAC des Marnières - Avenant n°2 au contrat d'études
pour la réalisation des études pré-opérationnelles

M. LE PRÉSIDENT.- Par délibération du Bureau en date du 28 novembre 2013, le Grand Besançon a décidé de confier la réalisation des études pré-opérationnelles de la ZAC des Marnières à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 que vous connaissez. Un 1^{er} avenant a été signé le 19 janvier 2015. Or, après présentation du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières au Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG), il apparaît que des modifications doivent être apportées au titre du tramway. Ce qui avait été autorisé il y a quelque temps par l'OQA (Organisme Qualifié Agréé) n'est plus accepté par le STRMTG. Il faut donc apporter de nouvelles modifications : un Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS) et un Dossier de Sécurité (DS). Le DPS pourra être établi par un prestataire spécialisé via le contrat d'études. Tout cela coûte tout de même 31 000 €. Dans le cadre de l'aménagement de la zone, c'est encore une dépense dont je me passerais bien. Quand tu crois avoir fini, on t'en ramène toujours une nouvelle couche. Je vous propose de l'accepter, même si je trouve que cela fait beaucoup de choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°03
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fleurissement 2015 - Organisation de l'opération

Mme PRESSE.- C'est l'opération habituelle. Elle est historique, puisqu'elle a commencé pendant le District. Vous avez un bilan des opérations 2014, avec un nombre d'inscrits qui a baissé légèrement. L'organisation a montré qu'au niveau des formations, très peu de publics venaient. Les opérations qui marchaient bien étaient celles adossées, soit à un lieu, soit à un événement. C'est donc plus vers cela que nous irions. Il y avait eu une formation adossée à la Cité des Plantes et une autre dans le cadre du Musée de Nancray. Il faudra donc commencer par ce genre d'opérations. De plus, dans le jury du Fleurissement, compte tenu des conflits d'intérêts, il ne pourra plus y avoir d'élus. De nombreux élus circulaient, je ne sais pas s'il y en a ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, tout le monde y allait.

Mme PRESSE.- Il y en a eu beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a donc conflits d'intérêts pour savoir si on va favoriser sa commune pour qu'elle reçoive 250 € de prix et un paquet de graines...

Mme PRESSE.- Le jury sera donc composé d'associations, de membres de la Ville, de l'Agglo, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Françoise, nous te faisons confiance pour tout cela.

Mme PRESSE.- Il s'agit ici de recommencer cette opération. Il y aura une consultation pour cette prestation et un prestataire nous sera signalé rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde est-il d'accord, même ceux qui ne font plus partie du jury ? C'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°04
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

**Rapport n°5.1 - Subvention à l'association CLCV au titre du contrat de ville 2015 -
Sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété**

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'une subvention de 2 000 € à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie qui nous aide à sensibiliser les copropriétaires aux économies d'énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette association est plus connue sous le nom de CLCV.

Rapport n°5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration
des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'aides dans le cadre du PCET pour la rénovation de 25 logements pour un total de subventions de 161 194 €. Vous avez le tableau des bénéficiaires dans votre rapport annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. PRALON.- Par rapport à ces dossiers, je me pose des questions. Il n'y a rien de méchant dans ce que je vais dire, mais concernant les montants attribués, je me demande si culturellement, il n'y a pas des populations plus à même de présenter leur dossier à ce titre, qui ont plus de facilité à les présenter. Je n'ai jamais rien dit en Bureau quand cela avait été présenté, mais j'avais connaissance de cas où cela a été jusqu'à 100 % de financement. Cela m'a beaucoup choqué de voir que des personnes pas du tout dans le besoin ont pu avoir ces financements, avec l'ensemble des subventions. J'entends qu'elles devaient sans doute respecter les critères, mais nous sommes arrivés à des pourcentages de financement de 100 % pour ces personnes. J'ai un exemple très précis, certaines personnes autour de la table s'en souviennent. La personne en question qui est un élu n'est pas dans le besoin, ce qui m'est resté en travers de la gorge.

M. STEPOURJINE.- Je vois de qui tu veux parler, mais nous avons un critère principal, à savoir les revenus. Ce critère est mis en jeu, nous ne pouvons pas vérifier si la personne vit aisément. Nous savons quels sont ses revenus et nous nous basons sur ses revenus pour attribuer les subventions qui s'additionnent aux subventions de l'État, éventuellement à celles du FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique), éventuellement à celles de la Région et nous arrivons à des montants de subventions qui peuvent être importants. Celles que je vous propose aujourd'hui sont cohérentes avec les critères votés par la Communauté d'Agglomération.

M. PRALON.- Je ne critique rien, mais je me dis que c'est beaucoup d'argent pas forcément pour ceux en droit d'y prétendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a des critères et ces subventions ne sont pas données à n'importe qui.

M. STEPOURJINE.- Nous avons des critères, nous les suivons. Ce sont des critères de revenu, il y a ceux pour les personnes aux revenus très modestes et nous avons d'autres critères pour les personnes modestes.

M. PRALON.- C'est simplement une réflexion, mais je tenais à la faire.

M. STEPOURJINE.- Les critères que nous avons adoptés sont ceux de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), donc des critères nationaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.3 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé
(subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'aides dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques pour 5 dossiers. Le montant est de 8 513 €, pour des propriétaires à revenus moyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°05
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**